

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CL111

présenté par

M. Peu, Mme Buffet, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, M. Chassaigne, M. Dharréville,
M. Dufrière, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 27

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article crée un dispositif global d'accompagnement des agents dont l'emploi est supprimé dans le cadre de la restructuration d'un service ou d'un corps. Le dispositif vise uniquement la fonction publique d'Etat et la fonction publique hospitalière. Rien n'est prévu pour les agents de la fonction publique territoriale.

Ce dispositif vise à faciliter les suppressions d'emplois et les externalisations de services et missions.

Sous couvert de dispositif d'accompagnement, cet article correspond en tous points à un plan social destiné à accompagner les 120 000 suppressions d'emplois prévues dans la fonction publique d'Etat et la fonction publique territoriale.

Les auteurs de cet amendement demandent par conséquent la suppression de cet article.